



CESER – Assemblée plénière du 11/10/2017

## « Une grande ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche en Hauts-de-France »

### *Déclaration du groupe CGT*

La région a besoin d'établissements d'ESR dynamiques, dotés de ressources suffisantes, porteurs de projets diversifiés pour répondre aux besoins en matière de santé, d'environnement, d'agronomie, d'aménagement du territoire, de développement industriel, de transports, d'enjeux intellectuels, citoyens et sociétaux, de qualité de vie des populations, etc.

Comme le souligne le rapport-avis, la région dispose d'un potentiel qui autorise de telles ambitions. Mais elle doit aussi faire face à des orientations politiques lourdes de danger pour ce potentiel : politiques austéritaires sans cesse renforcées, développement d'une concurrence mortifère, recherche publique asservie à des intérêts privés, mise en place d'une sélection sournoise des étudiants.

Le rapport-avis apporte des éléments de réponse importants que la CGT espère voir pris en compte par les pouvoirs publics. Mais certaines orientations suscitent des réserves de notre part.

Il est indispensable que la recherche publique alimente l'économie de la région, il serait dommageable qu'elle soit mise au service d'intérêts privés. Nous sommes favorables au développement des coopérations entre établissements d'ESR et nous apprécions que le CESER alerte sur les conséquences des concentrations excessives de ressources. Un soutien de l'Etat à la hauteur des besoins est indispensable, en particulier pour des financements récurrents, qui, seuls, autorisent des visions à long terme. Par contre nous mettons en garde contre les effets déstructurants d'une recherche à tout prix de financements à travers des dispositifs comme IDEX et I-Site.

Tout ceci nous amène à appeler de nos vœux la poursuite du débat engagé sur l'avenir de l'ESR, débat qui doit être le plus large possible.

La CGT félicite les rapporteurs et les membres du GT 2-1 pour la qualité du travail et la richesse des discussions, qui ont permis que soit prise en compte la diversité des points de vue.

Avec d'autres, la CGT est intervenue pour que certaines questions trouvent leur place, parmi lesquelles : la prise en compte de la diversité des besoins, pas exclusivement ceux de l'économie ; la situation sociale des étudiants, l'impact négatif du salariat sur la réussite aux études, la nécessité d'une aide assurant l'autonomie des étudiants ; la nécessité, en cas de coopération entre labos publics et entreprises, d'une évaluation publique de l'efficacité de l'investissement et du retour pour la collectivité ; la préconisation d'un accompagnement financier de l'Etat pour la formation supérieure ; le continuum entre formation supérieure et formation continue non-universitaire ; les points d'alerte sur le risque que regroupements et concentrations font peser sur le maillage territorial des établissements d'ESR.

La CGT votera l'avis.